

CALCUL

Le compte est bon !

Pour s'assurer de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences par tous, l'enseignement du calcul vient d'être rénové en suivant l'avis de l'Académie des sciences. Dans un esprit ludique et pratique...

Le constat des experts de l'Académie des sciences est clair : à l'issue du collège et du lycée, les élèves possèdent une « insuffisante maîtrise du calcul ». Une situation qui justifie les mesures développées dans la circulaire sur l'enseignement du calcul, signée le 7 mars dernier. Les élèves devront s'initier simultanément à la numération et aux quatre opérations élémentaires. Cette approche doit être adaptée aux plus petits et se fonder sur des situations concrètes. Ainsi, la division sera par exemple approchée à partir d'un problème de partage. Plus tard, son apprentissage sera lié à celui de la multiplication. Par ailleurs, à partir du cours préparatoire, quinze minutes de calcul mental devront être pratiquées tous les jours, afin de développer la construction d'automatismes. Le calcul mental permet en effet de « libérer les ressources mentales » pour d'autres tâches et l'exercice fondé sur la mémorisation facilite la construction des automatismes.

Développer la compréhension

Parallèlement, la circulaire recommande d'apprendre aux élèves un usage « raisonné » de la calculatrice et invite les professeurs des écoles à se saisir de « toute occasion » pour utiliser les mathématiques. Une convergence souhaitée par les experts pour lesquels le calcul à l'école doit rester « en étroit contact avec les autres disciplines ». En outre, les maîtres sont égale-



ment invités à « faire manipuler précocement des objets » comme des cubes ou autres bouliers « qui développent la compréhension des nombres » dans un esprit ludique. « Les jeux sont une source naturelle de calculs, parfois naïfs, parfois subtils, et le calcul lui-même peut devenir un jeu », avance l'Académie des sciences. Un projet prometteur qui pourrait bien redonner aux plus jeunes le goût des chiffres. ■

+ POUR APPROFONDIR

- www.education.gouv.fr/bo/2007/10/default.htm : la circulaire sur l'enseignement du calcul du 7 mars 2007.
- www.academie-sciences.fr/actualites/textes/calcul_23_01_07.pdf : l'avis de l'Académie des sciences sur la place du calcul dans l'enseignement primaire.

L'ENTREPRISE TOUJOURS PLUS PROCHE DE L'ÉCOLE



Alors qu'un récent sondage indique que 85 % des Français pensent qu'il faut rapprocher davantage l'école du monde de l'entreprise, le ministre de l'Éducation nationale a renouvelé le 1^{er} mars dernier, la convention « Ingénieurs pour l'école ». En place depuis douze ans, ce dispositif conduit chaque année une cinquantaine d'ingénieurs et de cadres de grandes entreprises à travailler à plein temps dans les académies pour rapprocher l'école et les entreprises. Nombre de partenariats, de stages, de découvertes d'entreprises et de formations en alternance ont pu voir le jour grâce à leur action. Le programme s'étale sur cinq ans et doit développer l'efficacité de toutes les initiatives qui concourent au rapprochement école-entreprise. Il complète le réseau des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation, avec lequel le ministre a également signé une convention de soutien le 22 février. ■

- www.eduscol.education.fr/D0179/accueil.htm : tout savoir sur le dispositif « Ingénieurs pour l'école ».
- www.education.gouv.fr/reseau : le site des entreprises au service de l'égalité des chances.

UN JEU À LA DÉCOUVERTE DE LA LOI

Savant mélange entre le Monopoly et le Trivial Pursuit, le « Jeu de lois » s'installe dans les établissements scolaires. Inventé en 1998 par Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, cet outil pédagogique propose aux élèves et aux adultes qui les accompagnent de se rendre dans les différents lieux clés d'une ville, comme la préfecture, le centre de loisirs, la poste, l'hôpital ou le palais de justice. À chaque fois que les dés sont lancés, les élèves doivent répondre à l'une des huit cents questions, qui recouvrent quatre thèmes : la famille, l'école, la vie quotidienne et la citoyenneté. Des avocats répondent ensuite de manière ludique aux questions de droit posées par les élèves. Ce jeu, organisé dans les écoles par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) vise à sensibiliser les jeunes aux lois de notre société. ■ www.ifac.asso.fr

L'EUROPE FÊTE LES 50 ANS DES TRAITÉS DE ROME

À l'occasion du cinquantième anniversaire des traités de Rome, le 25 mars dernier, des « kits Europe » ont été distribués dans tous les collèges et les lycées français. Les élèves peuvent ainsi se familiariser avec l'Union européenne grâce à deux documents qui complètent et actualisent le kit remis le 9 mai dernier : une carte de l'Union, qui tient compte des nouvelles adhésions de la Bulgarie et de la Roumanie au début de l'année et une affiche pédagogique sur les traités de Rome. Il faut également souligner la mobilisation du Centre national de documentation pédagogique (CNDP), qui a mis en valeur ses nombreuses ressources pédagogiques sur ce thème. L'Institut national de l'audiovisuel (INA) s'est également mobilisé en offrant un accès libre sur son site Internet aux documents d'archives relatifs à cet événement. ■

- www.traitederome.fr : le site du Centre d'information sur l'Europe consacré à l'événement.
- www.ina.fr/europe : le site des archives de l'INA sur l'Europe.

VOCABULAIRE

Favoriser l'égalité des chances



Après la lecture, la grammaire et le calcul, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vient de recevoir, le 14 mars dernier, le rapport du linguiste Alain Bentolila sur l'acquisition du vocabulaire à l'école élémentaire.

Maitriser le vocabulaire, ses nuances, c'est aussi enrichir sa propre pensée, l'affiner. Inversement, le manque de mots est source d'impuissance et de frustration, comme le souligne le professeur Bentolila : « Lorsque les mots précis manquent aux élèves, c'est le sens qu'ils tentent de donner au monde qui s'obscurcit ». C'est pourquoi, la circulaire, qui a été publiée à la suite des recommandations du rapport sur l'acquisition du vocabulaire, vise à donner à chaque enfant les moyens de parler et de penser en utilisant toute la gamme de sens dont notre langue est riche. Il s'agit de favoriser l'égalité des chances en permettant d'ouvrir l'esprit de chaque enfant à un monde de mots plus vaste que celui de sa sphère sociale.

Pour enrichir le champ lexical de chaque élève, quatre recommandations majeures ont été formulées :

Donner des « leçons de mots ». Parce que la simple lecture des textes ne semble pas suffisante pour enrichir son vocabulaire, il est préconisé d'organiser, deux fois par semaine et dès la maternelle, une « leçon de mots ». Elle permettra ainsi de prendre le temps d'étudier les mots, d'en cerner progressivement le sens propre et donc de favoriser l'acquisition des trois cent soixante-cinq mots que les élèves n'auraient pas acquis en dehors de l'école.

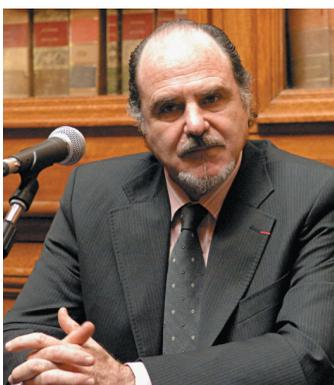
Enseigner le vocabulaire de manière spécifique et méthodique. Il s'agit d'être progressif, en partant des mots les plus fréquents jusqu'aux mots les plus rares. C'est en déterminant des séquences spécifiques, des activités systématiques et régulières que l'acquisition du vocabulaire pourra être renforcée.

Définir pour chaque classe le fond commun de vocabulaire. Cette troisième recommandation entre parfaitement en cohérence avec l'esprit et la méthode du socle commun de connaissances et de compétences : définir précisément les connaissances que tous les élèves doivent acquérir, graduer leur acquisition, et vérifier, étape après étape, que ces connaissances ont été acquises.

Réaliser un cahier de mots. Il est suggéré à chaque élève de posséder un cahier de mots qui le suivra de classe en classe, et sur lequel il pourra inscrire tous les mots qu'il aura acquis au fil des leçons. Ce sera en quelque sorte son « trésor de mots », qui permettra aussi à chacun de ses professeurs de vérifier qu'il a bien acquis le vocabulaire enseigné. ■

➕ POUR APPROFONDIR

- www.education.gouv.fr/acquisition-vocabulaire-ecole-elementaire : rapport de mission sur l'acquisition du vocabulaire à l'école élémentaire.
- <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/12/MENB0700659C.htm> : circulaire sur l'acquisition du vocabulaire à l'école primaire, B.O. n° 12 du 22 mars 2007.
- **Lettre Flash du 16 mars 2007** sur l'acquisition du vocabulaire.



« PERMETTRE À TOUS D'ACQUÉRIR UN LEXIQUE PLUS RICHE ET PLUS PRÉCIS »

« Mon rapport s'inscrit parfaitement dans la logique du socle commun de connaissances et de compétences en ayant pour objectif de donner à tous un lexique riche et précis. A la fin du CE1, les enfants au vocabulaire le plus pauvre connaissent une moyenne de 3 000 mots. Ceux moyennement pourvus atteignent 6 000, et ceux se situant à un niveau supérieur à peu près 8 000. Comme le gain lexical annuel moyen après l'âge de sept ans peut-être estimé à 1 000 mots par an, il y a déjà, à partir de cette classe, l'équivalent de cinq ans de différence entre l'élève doté pauvrement en vocabulaire et celui richement doté ! Il est donc nécessaire d'essayer de réduire cet écart en permettant à tous d'acquérir un vocabulaire plus riche et plus précis ». **Alain Bentolila | professeur de linguistique à l'université Paris-V**